

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

A Berlin

Bismarck avait à l'égard de la France deux politiques : celle de la douche froide, et celle de la douche chaude qu'il faisait alterner selon le besoin des circonstances. Il semble bien que le procédé n'a pas disparu avec lui, et que sur ce point, comme sur tant d'autres, l'impérial élève a su tirer profit des leçons du chancelier de fer. Il y a quinze jours, à la revue de Metz, c'était la douche froide. Aujourd'hui, changement à vue, nous retombons sous la douche chaude, bouillante.

Pour la première fois depuis la guerre, deux officiers français se sont rendus à Berlin, sur la demande expresse de l'empereur, et ont assisté aux manœuvres de printemps des corps de la garde. Il n'est pas besoin d'ajouter que ce fait est vivement commenté par toute la presse européenne. On se demande ce que peut bien cacher un événement aussi insolite.

L'empereur Guillaume a reçu nos officiers avec les égards qu'il se plaît à témoigner en toute circonstance à l'armée française. On n'a pas oublié les termes chaleureux dans lesquels il s'adressait, il y a juste deux ans, à Bergen, au commandant de la frégate école *L'Iphigénie*.

L'accueil fait à Berlin au général Bonnal et au lieutenant-colonel Gallet a été particulièrement cordial. On n'a rien épargné pour leur être agréable. Ils ont été de toutes les cérémonies, de toutes les fêtes. Au déjeuner qui a suivi jeudi, la revue de la deuxième brigade d'infanterie de la garde, l'empereur a porté un toast chaleureux à ses hôtes et à l'armée française. Il s'est hautement félicité de l'heureuse circonstance qui a permis aux troupes françaises et allemandes de combattre « épaulé contre épaulé » un ennemi commun. Il a même poussé l'amabilité jusqu'à communiquer au général Bonnal le télégramme de remerciements que le tsar venait de lui adresser à raison des services rendus par le généralissime allemand, le feld-maréchal Waldersee.

Il est intéressant de remarquer que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* blâme, en termes assez vifs, le *Lohalanzeiger* d'avoir livré l'allocution impériale à la publicité. Jalousie de reportage ou mot d'ordre venu de haut ; — il est difficile de préciser.

Le général a exprimé sa gratitude de l'honneur qui lui était fait. Il a terminé son toast par les cris de : « Vive l'armée allemande ! Vive l'empereur des soldats ! » Ces formules sont nouvelles dans la bouche d'un officier français. Traduisent-elles un sentiment personnel, ou sont-elles l'indice d'un ordre de choses nouveau ?

Ils y a dans ces événements de quoi intéresser singulièrement ceux qui suivent avec attention les grandes évolutions de la politique européenne.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Un homme n'a pas le droit de renoncer volontairement à sa liberté, de se faire pour ainsi dire l'esclave d'un autre, d'être « comme un cadavre » à l'entière disposition d'un supérieur (comme c'est le cas pour les jésuites). Un homme ne doit obéissance qu'à sa conscience et aux lois de son pays. — « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. »

J.-J. ROUSSEAU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juin 1901

Après le vote de quelques crédits locaux, la Chambre s'occupe d'une proposition de M. Lasies tendant à modifier le paragraphe 3 de l'article 10 de la loi des boissons.

MM. Plichon et Lasies réclament l'urgence pour cette proposition.

Le gouvernement demande le renvoi de cette proposition à la commission de réforme fiscale. La demande d'urgence de M. Lasies est repoussée par 362 voix contre 180.

La Chambre revient à la discussion générale sur les caisses des retraites ouvrières et M. Mirman a la parole pour continuer son discours commencé à la séance de mardi.

M. Mirman critique sévèrement le projet présenté par la commission.

Il préconise un projet de caisses de retraites dont il base la création sur un impôt nouveau.

M. Drake présente à son tour quelques observations sur le rapport de la commission.

Mais la Chambre renvoie à une prochaine séance la suite de la discussion.

Et la séance est levée.

Séance du 7 juin 1901

M. Georges Berry dépose une proposition tendant à une modification du règlement, de manière à ce que les interpellations soient discutées au plus tard un mois après leur dépôt.

L'urgence pour cette proposition est repoussée par 257 voix contre 203.

La Chambre reprend la question algérienne.

M. Marchal monte à la tribune et continue son discours commencé vendredi dernier.

M. Marchal se plaint des us et coutumes des arabes qui sont cause des derniers événements de Marguerite. Il critique sévèrement l'administration, et surtout les gendarmes qui ne font pas assez pour assurer la sécurité des colons.

M. Marchal fait l'éloge des colons pour lesquels il demande que l'on prenne des mesures afin d'assurer leur sécurité soignant menacée.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 6 Juin 1901

Le Sénat procède au scrutin pour l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. de Verninac. Voici les résultats qui sont proclamés à 4 h. 45 :

Votants, 239 ; bulletins blancs ou nuls, 4 ; suffrages exprimés, 235 ; majorité absolue, 118. Ont obtenu MM. Peytral, 119 voix ; Desmons, 112 ; divers, 4. M. Peytral est donc élu.

M. Vallée dépose son rapport sur la loi des associations et demande l'urgence.

Ce rapport paraîtra à l'*Officiel* de vendredi.

M. Combes demande que la loi sur les associations soit mise en tête de l'ordre du jour.

Par 155 voix contre 92 le Sénat fixe à mardi la discussion de cette loi.

Et la séance est levée.

Séance du 7 juin 1901

Le Sénat revient à la loi sur la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents de trains. Il commence la discussion du texte du projet présenté par la commission dont les 2 premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Strauss demande qu'il soit compté dans le temps du travail à fournir, pour la moitié seulement, le temps passé en réserve par les mécaniciens, chauffeurs et agents.

Cet amendement est rejeté.

Divers autres amendements de détail sont repoussés et les articles sont rapidement votés, l'ensemble du projet est adopté.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Prêtres et Convertis massacrés

Le ministère d'Italie vient d'apprendre que le père Béarmin et quatorze autres prêtres ont été massacrés à Ning-Tiao-Liang,

dans la Mongolie méridionale. Ils appartenaient à une mission que l'on savait menacée depuis quelque temps par l'insurrection du prince Tuan.

Tous les convertis mâles ont partagé le sort des prêtres. Les femmes ont été emmenées en Mongolie pour travailler pour le compte des troupes du prince Tuan et de Toung-Fouh-Siang.

La fameuse Liqueur

Le dernier argument fourni par les Assomptionnistes pour combattre la loi sur les associations est du dernier comique.

Nous apprenons par les journaux de sacristie que l'ordre des chartreux se prépare à émigrer en Amérique. Plusieurs États offrent aux pères d'immenses terrains pour l'établissement de leurs monastères :

« On pense, disent les organes des congrégations, que les chartreux feront choix de la Pensylvanie, où l'un de leurs missionnaires, après de longues recherches, a fini par retrouver toutes les herbes qui servent à la composition de la fameuse liqueur. »

De religion, point. Il ne s'agit uniquement que de la fameuse liqueur qui rapporte des millions aux pères.

Voilà pourtant le grand et dernier argument que l'abbé Garnier commente dans le *Peuple Français*.

INFORMATIONS

La loi sur les Associations

La commission des associations a entendu la lecture du rapport Combes, dont elle a approuvé les termes. Le travail du rapporteur est très volumineux. Il comportera, imprimé, 60 ou 80 pages.

La première partie de ce rapport est l'examen au double point de vue, historique et juridique, de la situation faite aux associations et particulièrement aux congrégations, dont la conclusion est qu'aucune congrégation n'ayant jamais eu, même sous l'ancien régime, de traitement analogue à celui des autres associations, il est impossible de la leur accorder aujourd'hui.

La deuxième partie du rapport est l'examen, article par article de la loi proposée et de la justification de ses dispositions et modifications apportées par la commission au texte voté par la Chambre concernant les articles 2 et 18.

Commission des finances

Le Sénat a nommé jeudi, dans ses bureaux, les membres de la commission des finances pour l'année 1901, qui sera chargée de l'examen du budget de 1902. Ont été nommés :

Premier bureau : MM. Waddington, Le-grand, César Duval.

Deuxième bureau : MM. Labrousse, Bizarelli, Méric.

Troisième bureau : MM. Prévot, Boulanger, Bisseuil.

Quatrième bureau : MM. Poirrier, Déandres, Leydet.

Cinquième bureau : MM. Combes, Maxime Lecomte, Legludic.

Sixième bureau : MM. Magnien, Antonin Proust, Ratier.

Septième bureau : MM. Charles Dupuy, Cahart-Danneville, Guyot.

Huitième bureau : MM. Cuvinot, Miliard, Gauthier.

A l'exception de M. Leydet, tous les com-

missaires sont hostiles à l'impôt de statistique.

Le Congrès radical

L'union progressiste

Le groupe progressiste de la Chambre, réuni jeudi a décidé d'adhérer au congrès radical. Il a délégué pour le représenter à ce congrès MM. Isambert, Guillaume et Codet, avec un mandat de déposer dès l'ouverture une motion tendant à ce que le congrès prenne le titre de congrès de défense et d'action républicaine.

Gauche démocratique

La gauche démocratique de la même assemblée a décidé de participer au congrès radical. Elle estime que le congrès doit être la fédération de tous les républicains fidèles au vieil esprit républicain qui, quelles que soient leurs divergences de programmes, sont résolus à défendre la République, la démocratie, la société laïque, contre le royalisme, le césarisme et le cléricalisme. Elle estime que si un comité en vue de l'action électorale est formé par le congrès, il doit réunir les représentants de tous les groupes du parti démocratique, union progressiste, groupe radical socialiste et la gauche démocratique.

M. de Lur-Saluces

M. de Lur-Saluces ne sera plus interrogé, l'instruction le concernant étant considérée comme close, en même temps que celle des autres accusés du procès de 1899-1900.

M. de Lur-Saluces ne sera plus extrait de la prison de la Santé que pour comparaître devant la Haute-Cour.

Duel Laberdesque-Max Régis

Le duel entre MM. Max Régis et Laberdesque a eu lieu à l'épée, à dix heures, au quartier des coureurs, au parc des Princes. Une cinquantaine de personnes y assistaient.

M. Daniel Cloutier, un des témoins de M. Max Régis, dirigeait le combat qui, dès la première reprise, s'engageait très vif, M. Max Régis attaquant son adversaire qui, le bras tendu, ramenait très habilement le fer, le menaçant toujours dans la ligne haute et ripostait. Par deux fois même on crut qu'une de ces ripostes avait atteint M. Régis au bras ; mais, après examen des médecins, on acquit la certitude qu'il n'y avait pas la moindre blessure. A la sixième reprise, M. Laberdesque attaquait avec fureur son adversaire, le chargeant presque. M. Régis dut rompre devant cette attaque vigoureuse, tout en ripostant ; mais M. Laberdesque, l'obligeant toujours à rompre, lui fit traverser tout le champ. Le duel s'est continué d'abord dans ces conditions, les deux adversaires s'attaquant réciproquement et faisant preuve d'une science égale des armes. A la dixième reprise, les témoins, d'un commun accord, accordèrent aux deux adversaires un répit un peu plus long. Tous deux, cependant, semblaient en parfait état, ne donnant pas le moindre signe de fatigue. Malgré de nombreuses remises en garde, le duel n'ayant pas donné de résultats après la dix-neuvième reprise, les témoins, d'un commun accord, décidèrent d'arrêter le combat et de remettre, le lendemain, les adversaires en présence.

Dévoré par son âne

Le sieur Calas propriétaire à Narbonne, était allé mercredi à sa vigne, sur un véhicule traîné par son âne. Au moment où il allait rentrer en ville, l'animal s'est

précipité sur lui, l'a jeté à terre, l'a piétiné et mordu par tout le corps, avec une rage telle qu'il a dépouillé le bras droit de toutes ses chairs. Quant on est arrivé au secours de Calas, son corps ne formait qu'une plaie et il était entouré d'une mare de sang. En arrivant à sa maison il expirait.

CHRONIQUE LOCALE

Elections aux Conseils général et d'arrondissement

Les élections aux conseils général et d'arrondissement sont fixées au 21 juillet.

CAHORS

LETTRE OUVERTE

A M. ABEL COMBARIEU

Monsieur,

Vous êtes, paraît-il, un homme aimable; et, de l'Ain, de la Mayenne, de l'Elysée, tous ceux qui vous ont approché s'accordent à reconnaître vos qualités d'homme du monde, votre parfaite courtoisie.

C'est beaucoup; c'est suffisant pour être secrétaire général d'une préfecture, préfet, ou secrétaire de la présidence de la République. Est-ce assez pour faire de la politique active? Non certainement. Car à tout homme politique il faut un programme, et malheureusement votre proclamation aux électeurs de Luzech n'en contient aucun.

Vos parents, cher Monsieur, ont combattu pour la République. C'est un titre; mais il ne faudrait pas en exagérer la valeur; de même que les fils de parfaits bonapartistes peuvent être de loyaux républicains, de même des fils ou des neveux des victimes de décembre peuvent se mêler — ce spectacle est assez commun aujourd'hui — à l'armée clérico-réactionnaire.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que nous sommes à une période politique, où la neutralité n'est pas possible; où, entre le blanc et le noir, le gris n'existe pas. Vous savez aussi bien que nous que, dans ces deux ou trois dernières années, deux groupements fort nets se sont faits:

L'un comprenant tous les républicains qui sont d'avis:

Que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des Républiques;

Que le peuple a droit enfin aux réformes si longtemps attendues: réforme ouvrière, réforme d'impôt, réforme militaire;

Que les congrégations, le clergé régulier, tout ce qui porte une soutane, dévoilant ses batteries, a prouvé que la lutte n'était pas terminée, bien plus, qu'elle ne faisait pas commencer; que toutes les alliances leur étaient bonnes: alliances avec les généraux factieux, alliance avec les réactionnaires, alliance avec les républicains repentis pour monter à l'assaut du pouvoir, et faire capituler de nouveau le pouvoir civil devant le pouvoir clérical.

L'autre comprenant toute la droite, toute la réaction, tous ceux qui avec Déroulède, Drumont, d'un côté, Méline, Boisdeffre, le père Didon de l'autre, rêvent de faire une République sans républicains, dans laquelle on s'occuperait de tout, sauf des intérêts du peuple.

Vous n'ignorez pas que la refonte de notre système d'impôts est à l'ordre du jour et que si dans les questions d'application pratique nous ne sommes pas tous d'accord; tous, dans la véritable armée républicaine, d'accord sur le principe, nous cherchons avec passion la formule qui nous permettra d'introduire dans nos contributions plus d'équité et plus de justice.

Et de tout cela, cher Monsieur, de tous ces problèmes à l'ordre du jour, vous ne nous dites rien!...

Eh bien, nous avons le devoir de vous déclarer qu'on ne peut pas, à l'heure actuelle, nager entre deux eaux; on ne peut pas faire de conciliation, il faut être ou tout l'un ou tout l'autre; ou avec l'armée d'avant-garde, ou avec l'armée de réaction.

Et cette armée de réaction de notre département se réjouit; elle voit déjà en vous l'homme au nom retentissant, l'homme qui, par le poste élevé qu'il occupe, lui permettra de reconquérir le pouvoir.

Et vous, Monsieur Combarieu, vous, le

neveu de Combarieu, la victime de décembre, vous vous feriez bénévolement, de gaieté de cœur, le prisonnier de ces gens-là.

Ah! permettez-nous, Monsieur, d'évoquer, à notre tour, ces parents disparus sous l'égide desquels vous vous placez, et de vous dire que s'ils existaient encore, ils vous blâmeraient de votre attitude équivoque et rougiraient de vous voir embrigadé dans l'armée des ennemis de la vraie République, de la République démocratique!

D'ailleurs, cher Monsieur, il existe actuellement un ministère que vous ne devez pas ignorer, puisque c'est M. Loubet, votre chef, qui l'a constitué, nous voulons dire le ministère Waldeck-Rousseau.

Ce ministère s'est affirmé par des actes; il a suivi une politique qu'on ne peut pas qualifier de terne; ce ministère est tel qu'on ne peut pas être neutre à son égard.

On est pour lui ou contre lui.

Nous vous serons reconnaissant, cher Monsieur, de faire connaître à vos électeurs, dans une circulaire un peu moins atone, vos sentiments à l'égard du ministère actuel.

Et alors nous pourrions reprendre cette conversation.

LE JOURNAL DU LOT.

BRAVO, TORO! BRAVO!

Je viens de lire votre réponse à la *Silhouette*, parue dans ce journal, à la date du 1^{er} juin. Vous la trouvez bizarre, cela n'est pas pour me surprendre, car vous ne pouviez avouer qu'elle portait. Cette simple et bien banale critique est un certificat de parfaite ressemblance que vous lui décernez.

Je ne m'attendais guère à des remerciements de votre part, mais puisque *remerciements* il y a, de vous avoir donné l'occasion de vous expliquer enfin, une bonne fois, sur votre action politique dans le département, je ne veux pas être en reste avec vous.

Souffrez qu'à mon tour, je vous remercie, du fond du cœur, d'avoir bien voulu nous fournir vos joyeuses explications tout en donnant à votre *Silhouette*, une publicité plus grande. Il est regrettable cependant, soit dit en passant, que vous ayez jugé à propos d'en retrancher certaines parties, probablement gênantes et de les remplacer tout simplement par une série de points. Vos lecteurs, peu initiés aux signes télégraphiques, ne pourront pas rétablir l'intégralité du texte, ils le regretteront, soyez-en convaincu, car vous les privez de la douce joie de vous voir bien dépeint. En critique, il ne faut pas craindre la lumière et le public, notre juge, aurait aimé à voir si le portrait était bien conforme au modèle.

Ceci dit, permettez-moi, tout d'abord, Monsieur l'abbé, de vous féliciter sur la virtuosité avec laquelle vous chantez vos prétendus mérites. Ce n'est pas en tout cas l'humilité qui vous gêne!... et si vous n'étiez déjà connu, on serait tenté, après lecture, de vous décerner un prix Monthyon, pour civisme. A vous entendre vos amis n'ont pas le courage nécessaire pour accomplir l'un des sept grands travaux d'Hercule, l'asservissement du suffrage universel, tandis que vous, au contraire, vous savez défendre vos idées et vous poser en champion invincible, là où les vôtres désespérés fient la bataille. Vous poussez même le courage si loin que « si, dans vos recherches à travers les villes et les campagnes, vous ne trouvez pas de combattant, vous lutterez vous-même, avec persévérance et énergie contre les ennemis de la Société et de l'Eglise... » Quel guerrier vous faites! Nouveau Don Quichotte, vous voyez encore des ennemis, là, où il n'y a plus de combattants! Vous êtes sublime!... Et dire que c'est sans ambition et par suite sans espoir, que vous combattez ainsi!... *Plaudite civis!!!*

Malheureusement... personne ne vous croira. Il vaudrait mieux avouer que vous avez faim et soif d'arriver, dire que vous êtes jaloux des lauriers de vos confrères, les abbés Gayraud et Lemire. Ce serait dans la note. Mais, que dis-je? Des lauriers semblables seraient-ils suffisants pour vous?... Non, assurément. Ce n'est pas là qu'il vous faut viser, ce serait trop peu. Pourquoi, éternel candidat ne poseriez-vous pas votre candidature à la papauté? — Quand on est, comme vous, de taille à devancer les ordres de son chef, on ne peut être que mauvais soldat ou brillant général. Vous devez être

le général et l'on n'attend plus que vous pour commencer une nouvelle croisade au cri de: « Pour Dieu, pour la Patrie, pour la Liberté! » Allez, le conclave vous sera peut-être propice!

Nous faisons des vœux pour votre élection. Ce jour là, le monde catholique sera en grande liesse. Vos révélations sur votre action politique, nous sont une promesse et si les surprises doivent être nombreuses, le divertissement n'en sera que plus grand pour tous.

Vous devez être un lecteur acharné des métamorphoses d'Ovide, car vous aimez le changement sous toutes ses formes. D'un réactionnaire vous voulez faire un républicain, d'un républicain un réactionnaire et enfin, d'un franc-maçon avéré un fervent disciple de Loyola. Qui vous aurait cru si révolutionnaire, à moins que vous ne soyez qu'un Robert Houdin de la politique? Qui aurait cherché là le secret de votre politique, le secret de vos démarches si étonnantes pour le vulgum pecus, et même pour vos amis? Vous êtes folichon à vos heures et en écrivant cette explication de votre conduite, vous avez voulu certainement réjouir la galerie et surtout ceux que vous vouliez et que vous espérez encore peut-être métamorphoser.

Passes muscade!... Messieurs, le tour est joué!... Il me semble déjà vous voir opérer en public et je me permets de vous demander, tant j'ai envie d'assister à vos représentations, ce que coûtera le spectacle. C'est si intéressant votre action politique expliquée enfin, une bonne fois!

J'estime pourtant que cette explication n'est pas complète. N'avez-vous pas autre chose à nous dire? Malgré les banderilles, bravement vous avez bondi dans l'arène. Nous attendons une nouvelle manifestation de votre courage civique en ce temps d'élection, espérant que vous ne vous déroberiez pas et qu'avant peu votre programme sera sur les murs. D'avance nous saluons votre défaite, en vous criant pour vous donner courage:

Bravo, toro! Bravo!

MOUSTIQUE.

Lycée Gambetta

M. Decremps, professeur au Lycée Gambetta, et Mme Sauzel, directrice de la classe enfantine au lycée Gambetta, viennent d'être élevés, sur place, de la deuxième à la première classe.

Nos félicitations.

Rôle des Assises du Lot

Une seule affaire de vols qualifiés est inscrite au rôle des assises qui s'ouvriront à Cahors, lundi prochain, 10 juin.

L'inculpé de cette affaire est le nommé Henri Maniol, âgé de 19 ans, né à Saint-Paul-de-Vern, canton de Saint-Céré, l'auteur de nombreux vols commis soit à Lacapelle-Marival, soit à Figeac, soit encore à Cahors, notamment celui du Café de Bordeaux.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 et 9 JUIN 1901.

Allegro militaire.	Sousa
La Sirène, ouverture.	Auber
Sérénade.	Pierné
Haydée, fantaisie.	Auber
Valse Bleue.	Margis
L'Œil Crévé, quadrille.	Hervé

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allée Fénelon)

Théâtre de Cahors

LA VIE DE BOHÈME

Nous aurons ce soir une représentation exceptionnelle donnée par les premiers sujets du théâtre d'été de La Bourboule.

En dépit de la chaleur nous ne saurions trop engager nos concitoyens à aller au théâtre applaudir les artistes de la troupe Azais dont tous nos confrères de la région font un très grand éloge.

Que tous les amateurs de beaux spectacles se donnent donc rendez-vous ce soir au théâtre. Ils sont assurés de passer une délicieuse soirée.

La représentation a failli être renvoyée une seconde fois. Voici, en effet, le programme qui était envoyé hier, de Tulle:

« Jeudi soir, à Tulle, vers midi, la maison où habitaient les artistes de la troupe théâtrale G. Azais s'est effondrée.

» Par un hasard des plus miraculeux personne n'a été atteint.

» Toutefois, le sauvetage fut assez difficile: mais grâce au dévouement des pompiers de Tulle et des soldats de la garnison tout le monde fut retiré sain et sauf. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 juin 1901

Naissances

Noyre, Paule-Fernande, rue Nationale, 42. Roques, Jean-Baptiste-Edouard, aux Mathieux.

Mariage

Chanal, Justin, maçon et Bouget, Jeanne-Lucie, chemisière.

Décès

Rolland, Gustave-Marie-Henry-Balthazar, préposé aux lits militaires, 66 ans, faubourg Cabazat.

Arrondissement de Cahors

COURS. — Les automobiles. — Ces jours derniers, une automobile suivant la route de Cahors à Guillot, marchait à une vitesse vertigineuse. Le cheval d'une voiture montée par plusieurs personnes qui venait en sens contraire fut effrayé et s'emballa.

Le conducteur fut toutefois assez heureux pour éviter un accident qui aurait pu être des plus graves.

Le conducteur de l'automobile ne s'arrêta pas pour si peu, c'est l'habitude des chauffards.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Une découverte. — Des ouvriers terrassiers, travaillant aux Miattes, dans la propriété de M. Mage, viennent de découvrir une excavation naturelle, sorte de galerie de 55 mètres de longueur. L'eau coule à l'intérieur en abondance. On suppose que c'est la source qui alimente la fontaine de Clermont à la métairie de l'hospice.

BAGNAC. — Délégués sénatoriaux.

Le conseil municipal de Bagnac a élu comme délégués à l'élection sénatoriale du 7 juillet prochain: MM. Felix Carrière, Victor Bories et Jean Lugan. — Suppléant, M. François Castagné. — Tous radicaux.

FOURMAGNAC. — Délégué sénatorial.

Le Conseil municipal de Fourmagnac a élu M. Delclaux Maurice, délégué sénatorial, républicain radical.

MOLIÈRES. — Conférence agricole.

Dimanche 9 juin, à onze heures du matin, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence dans la salle de la mairie.

Sujet: Productions fourragères et alimentation du bétail.

PLANOLES. — Accouchement sur la route.

Mardi soir, vers cinq heures, une jeune fille de la commune de Bouysson se rendait à l'hospice de Figeac. Dans le trajet, prise des douleurs de l'enfantement, elle a accouché à Planioles, sur la route.

Des soins pressés lui ont été prodigués par des personnes charitables de cette commune. La mère et l'enfant se portent bien.

LACAPPELLE-MARIVAL. — La rage.

Ces jours derniers, un chien errant, présumé atteint de la rage, parcourait notre commune et mordait un grand nombre de ses congénères ainsi qu'un chat. L'animal prenait ensuite la direction de Saint-Maurice, où il exerçait des ravages, et de là se dirigeait vers Saint-Bressou. Notre maire vient de prendre un arrêté qui a été publié à son de caisse, ordonnant l'abattage des animaux mordus et défendant la circulation des chiens sur la voie publique.

LEYME. — Assassinat.

Un assassinat a été commis hier à Leyme, canton de Lacapelle-Marival.

Les détails manquent.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Nous recevons de cette commune une deuxième réponse à l'article de la *Défense* signé P. C. A.

L'abondance des matières, par ce temps d'élection, ne nous permet pas, à notre re-

gret, d'insérer cet article dans son entier. Notre correspondant, après avoir établi dans sa réponse à la *Croix* que le clergé ne dédaigne pas les richesses, montre ce que deviennent les sommes... obtenues des fidèles. Il conclut ainsi :

« Le catholicisme n'est autre chose qu'une industrie sacrée; le besoin de vivre, de bien vivre et voilà tout, aux dépens des croyants.

Le but sacerdotal est d'arriver à la domination, aux honneurs, à la richesse, objets de la convoitise humaine. Asservir l'homme, le tenir sous le joug, tel est son désir!

Et maintenant puisque le P. C. A. de la *Défense* met en cause la veuve, nous allons dire exactement à nos lecteurs ce que signifie ce mot.

Dans toutes les réunions des Franc-maçons, il se fait une quête pour les veuves et les orphelins malheureux des Franc-maçons de toute la surface du globe; chacun verse facultativement et secrètement son obole selon ses moyens pour secourir une misère inconnue.

N'est-il pas stupide de voir des gens qui ignorent les œuvres de bienfaisance, venir critiquer celle-là.

La perfide allusion à l'alcôve, est une méchanceté révoltante; que les hommes noirs retiennent bien que l'alcôve de la veuve est aussi respectable et aussi respectée que celle des hommes enjuponnés.

» UN FRANC-MAÇON »

CRESENSAC. — Election au Conseil général. — Les candidatures républicaines de MM. Colrat et Miret font de grands progrès dans le canton de Martel au détriment de la candidature réactionnaire de M. Lachière.

A Cressensac, dans une réunion publique, MM. Colrat et Miret ont développé leur programme radical et les électeurs leur ont fait excellent accueil.

L'ordre du jour en faveur des candidatures de MM. Colrat et Miret est toujours acclamé, alors que celui de l'allié de l'abbé Magne, est toujours repoussé.

Demain dimanche 9 juin, M. Colrat va à Martel développer son programme.

La défaite de M. Lachière est assurée.

YAYRAC. — Les maires du Canton de Vayrac, pour éviter toute fausse interprétation de leur invitation à M. Malvy fils, du 28 mai dernier, déclarent qu'ils accueilleront avec la même faveur toute autre candidature ayant un caractère politique suffisant et présentant les garanties nécessaires.

A Vayrac, le 6 juin 1901.

Les maires du canton.

— Nos compatriotes. — Nous apprenons que M. Malvy fils, vient de soutenir brillamment devant la Faculté de droit de Paris sa thèse de doctorat sur l'impôt sur le revenu.

Cette thèse a été admise avec la mention très bien.

Toutes nos félicitations au jeune docteur, notre sympathique candidat au Conseil général.

FLOIRAC. — Délégués: MM. Miret, maire; Delcayre, adjoint. — Sous-délégué: M. Salataigne. — Tous radicaux.

SAINT-DENIS. — Délégués: MM. D^r Briance, maire; Tournier. — Sous-délégué: M. Fouché. — Le premier monarchiste, les 2 autres radicaux.

MONTVALENT. — Délégués: MM. Delmas, maire; Ortal. — Radicaux.

LABASTIDE-MURAT. — Vol. — Ces jours derniers, un vol de quatre brebis et d'un agneau, estimés à la somme de cent francs, a été commis au préjudice du nommé Pierre V..., cultivateur à Labastide-Murat. Ces bêtes à laine étaient enfermées dans une étable distante d'environ cent mètres de la maison d'habitation et c'est pendant la nuit qu'elles ont été dérobées.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Labastide-Murat.

Chez nos voisins

RODEZ (Aveyron). — Un attentat à la dynamite. — Une violente explosion de dynamite vient de se produire à Coupiac, faisant sauter un angle de la maison appartenant à M. Sarrus, maire, et ébranlant toute cette maison et les maisons voisines, dont toutes les vitres ont été pulvérisées. L'explosif avait été déposé dans la maison du maire, et l'explosion se produisant à deux heures, toute la population de Coupiac, commune d'environ 1,300 âmes, s'est enfuie dans les rues, croyant à un attentat anarchiste. On a prévenu aussitôt les brigades de Montclar et de Saint-Sernin, qui ont procédé à une enquête.

Le procureur de la République et le juge d'instruction sont accourus bientôt après et ont pris la direction de l'enquête. Le premier résultat de l'instruction a été la mise en état d'arrestation des sieurs Samuel, garde champêtre et Vigoureux, son complice. Le mobile de l'attentat est la vengeance ou la rancune politique. Cette malheureuse commune de Coupiac est en proie à deux coteries, dont une obtint 150 voix et l'autre 151 aux dernières élections municipales.

Plusieurs autres arrestations sont imminentes.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
7 Vend.	+ 36	+ 15	765	Beau
8 Sam.	+ 29	+ 18	764	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau.

D^r HERBEAU.

BULLETIN FINANCIER

L'amélioration que nous avons signalée hier en clôture s'est accentuée aujourd'hui aussi bien sur nos rentes que sur les fonds d'Etat.

Le 3 0/0 cote 101,22 dernier cours; le 3 1/2 0/0 101,57, et l'amortissable 99,95.

Comptoir National d'Escompte a passé de 588 à 590, le Crédit Foncier cote 673. Le Crédit Lyonnais à 1,033 et la Société Générale à 616.

Nos chemins sont en baisse: le Lyon à 1,615, le Nord à 2120 et l'Orléans à 1,620.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 71,57, l'Italien à 97,80, le Portugais, 26, le Russe 3 0/0 1891, 85,20. Le Turc D est à 25,07 et la Banque Ottomane à 551.

Le Serbe 4 0/0 s'est avancé à 72,10.

On sait que les garanties concédées à la Dette Unifiée 4 0/0 Serbe sont: les monopoles des Tabacs, du sel, du pétrole, les douanes l'impôt de l'Obri, les droits du timbre, le monopole du papier à cigarettes et celui des allumettes. La gestion de ses garanties absolument indépendante du gouvernement est confiée à l'administration autonome et assurée par un conseil d'administration de six membres.

Sur le marché en Banque, l'Action Lumière North Américain Cy Ld se traite à 38.

L'Action Pétrole Midi-Hir reprend à 253.

La Pierre de Verre Garchey est recherchée à 116 et 117,50.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			à	à
Bœufs.	1446	1316	0.86	à 0.96
Vaches.	626	601	0.50	à 0.90
Taureaux.	181	181	0.48	à 0.78
Veaux.	1841	1621	0.78	à 1.28
Moutons.	18303	15000	0.65	à 1.02
Porcs.	5074	5074	0.78	à 0.94

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			à	à
Bœufs.	206	186	60	à 77
Vaches.	33	25	43	à 63
Moutons.	1180	632	75	à 90
Porcs.	898	645	48	à 33

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay*: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande à Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE outre cours pour corriger la
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 1^{er} juillet
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Il oublia totalement comment le temps se passait et elle ne chercha pas à le lui rappeler; en vérité, c'est à peine si elle le remarqua elle-même.

A la fin, la conversation revint sur Châteauroy.

— Vous paraissez ne pas ignorer les motifs du mauvais vouloir de votre colonel? — lui demanda la princesse. — Dites-moi donc à quoi vous l'attribuez?

— C'est une bien longue histoire, madame.

— N'importe, racontez-la moi.

— Je crains de vous fatiguer.

— Ne craignez rien... Racontez...

Il obéit et lui raconta l'histoire de l'Emir et de la Perle-du-Désert; et Venetia Corona l'écoula comme elle l'avait écouté jusqu'alors avec un intérêt qu'elle avait accordé bien rarement aux récits et aux traits d'esprit des gens de son milieu.

Il mit dans sa narration une simplicité militaire et un coloris pittoresque qui lui pré-

férent un nouvel attrait à ses yeux.

— Et c'est ce sauvage qui est votre chef, — dit-elle lorsque l'histoire fut terminée. — Son inimitié vous fait honneur. Je n'ai pas de peine à croire qu'il ne vous pardonnera jamais de vous être interposé entre lui et son crime.

— Il ne me l'a pas pardonné, j'en suis certain.

— Je ne vous dirai pas que ce fut une noble action — dit-elle avec son sourire doux comme une belle matinée, sourire que bien peu d'hommes avaient vu luire. — Elle était trop naturelle pour un homme d'honneur, pour que vous ayez souci de l'épithète. Cependant, ce fut une grande et généreuse action. Mais il y a une chose que vous ne m'avez pas dite. De quel argument avez-vous fait usage pour obtenir qu'elle soit mise en liberté?

— Personne ne l'a jamais su — lui répondit-il, en baissant la voix. Je vais vous le confier, cela n'ira pas plus loin. Je lui ai raconté assez de ma vie... de ma vie passée, pour lui faire comprendre que je savais ce qu'avait été la sienne et que je connaissais, en outre, quoiqu'ils fussent morts pour moi alors, des hommes du plus grand monde en Europe qui croiraient ma parole, si je leur écrivais cet outrage fait à l'Emir et qui le vengeraient pour sauvegarder la réputation de l'Empire. Et je lui jurai, qu'à moins qu'il ne relâchât la femme de l'Emir, j'écrirais, quand bien même il devrait me faire fusiller le lendemain, et il savait à n'en pas douter que je tiendrais ma parole.

La princesse garda le silence pendant quelques instants; elle laissait ses yeux fixés sur lui d'un air pensif; on y lisait un mélange de pitié et d'admiration.

— Vous lui avez parlé de votre passé. Voulez-vous me l'avouer.

— Je ne puis, madame.

— Pourquoi?

— Parce que je suis mort! parce que, en votre présence, il devient plus pénible encore pour moi de me souvenir que j'ai jamais vécu!

— Ce que vous dites est étrange. Votre vie ne peut-elle avoir une résurrection?

— Jamais, madame. Pendant cette heure si courte vous lui en avez donné une... en rêve. Elle n'en aura pas d'autre.

— Mais il doit y avoir des moyens... Si une histoire comme celle que vous venez de me raconter était portée à la connaissance de l'Empereur, vous verriez votre ennemi disgracié et vous comblé d'honneurs?

— C'est possible, madame. Mais il est tout à fait en dehors de la question qu'elle soit jamais portée ainsi devant l'Empereur. Tel je suis maintenant, tel je désire vivre et mourir.

— Vous vous y condamnez volontairement?

— J'ai volontairement choisi. Suis-je bien sûr que le silence que je sollicite sera bien gardé par vous?

— Assurément, à moins que vous ne veniez à changer d'idée. Cependant... j'attends mon frère; il est soldat lui-même, j'espère qu'il

vous fera penser différemment dans l'intérêt de votre avenir. Dans tous les cas, son influence et la mienne seront toujours à votre service, si vous vouliez bien en profiter.

— Vous me faites beaucoup d'honneur, madame. Tout ce que je vous demanderai jamais, c'est de rendre cet argent à mon colonel, et d'oublier tout ce que votre condescendance m'a fait oublier à moi, pendant cette demi-heure fortunée, la tolérance à la faveur de laquelle seule un soldat peut se présenter ici.

Il salua jusqu'à terre avec son képi, comme si c'eût été le chapeau à plumes d'un maréchal de France, et il se retira lentement, comme il s'était retiré tant de fois, il y avait bien longtemps, de la salle du trône.

En passant, ses yeux tombèrent sur les pions d'ivoire; ils étaient sous une vitrine et n'avaient pas été brisés par le chien de Venetia.

La princesse, restée seule dans son boudoir, se plongea dans ses réflexions. Il l'attirait, il l'intéressait, il avait éveillé sa sympathie et son étonnement comme n'avaient pas réussi à le faire les hommes de son propre monde... Il les avait éveillés en dépit de l'orgueil qui la faisait rougir de prêter tant d'attention à un simple chasseur d'Afrique.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Antonios attendait. Le capitaine se mordit les lèvres et tourna le dos au malheureux dont les yeux roulèrent de grosses larmes, qu'il essuya avec sa manche.

— Tonnerre ! grogna-t-il, maintenant, je puis me faire tuer, puisque le capitaine est hors des griffes du Gogos.

— Troune de l'air ! capitaine, fit Lefort, je ne sais pas ce que vous avez à reprocher au camarade, mais ce n'est pas bien de le traiter ainsi.

Empresterios ne répondit pas, mais Artaki se rapprocha du vieux matelot et l'étreignit chaleureusement.

— Zou ! zou ! il faut décamper, reprit le Marseillais.

Hors de la tente, tous s'arrêtèrent.

— Aoh ! splendide ! grandiose ! s'exclama sir Arthur.

— Aoh ! c'èdre épique, dont à vait épique ! appuyait Wilhelm.

Le spectacle était, en effet, d'une grandeur

terrible : sur un fond de feu se détachaient les silhouettes des masses turques s'acharnant après les remparts, que défendaient quelques poignées de Grecs. Tous les détails ressortaient, avec une puissance étrange, dans ce cadre lumineux, et l'on pouvait suivre les moindres épisodes de cette lutte extraordinaire.

Empresterios s'était arrêté un instant, sa poitrine avait été soulevée par un souffle haletant :

— Ah ! s'écria-t-il, comme éclairé d'une idée subite, le feu ! le feu !

Il venait de trouver un moyen d'opérer une diversion en faveur des assiégés, dont la résistance faiblissait.

— Faites comme moi, camarades ! dit-il.

Il rentra dans la tente de Gogos. Il y prit des torches de résine parfumée qu'il alluma et distribua, puis il approcha celle qu'il gardait en main, des tapisseries de la tente. Elles s'enflammèrent au contact de la flamme !

Aux autres maintenant.

Ils étaient neuf, courant, mettant le feu à toutes les tentes. Un vent assez fort attisait les flammes, propageant l'incendie.

Avant d'avoir été aperçus et poursuivis, ils étaient hors du camp et reprenaient la route par où étaient venus Antonios, Hercule et Aimable. Ils coururent quelques minutes et s'arrêtèrent. Dans Missolonghi, les brasiers avaient été éteints, il ne s'en élevait plus que des vapeurs blanches produites, sans doute, par l'eau jetée pour arrêter l'ignition.

Par contre, en face, l'incendie du camp

avait fait énormes progrès, et les assiégés devaient encore, mieux qu'auparavant, voir l'ennemi et le viser à coup sûr.

D'ailleurs, la débânde commença. Les troupes indisciplinées s'élançaient vers le camp pour sauver le butin amassé dans les tentes. Omer Vrione, n'essayant que mollement de les retenir et songeant que ses munitions, ses approvisionnements, ses bagages personnels pouvaient être la proie des flammes, ne tardait pas à donner l'ordre d'une retraite qui ne fut qu'une déroute.

— Vous n'êtes pas de Marseille, capitaine Empresterios, dit Lefort, mais vous mériteriez d'en être. C'est une bonne idée que vous avez eue là, au moins... J'y songeais, quand vous nous avez prêché d'exemple...

Le capitaine répondit distraitemment. La déroute des Turcs avait dégagé les abords de la place, et il ne fut pas indispensable de traverser le marécage pour rentrer dans la ville, en sorte que le retour s'effectuait assez rapidement.

— Autrement, camarades, nous allons vous quitter, dit Hercule à Empresterios, Antonios et Artaki, quand ils eurent passé la porte de Missolonghi.

— Pas encore, je vous prie, répondit le capitaine. Veuillez m'accompagner, j'aurai à vous entretenir un instant.

— C'est que nous avons promis à notre officier de lui ramener nos camarades, et il doit nous attendre impatiemment... La patience, ce n'est pas son fort et je lui ai promis d'aller le retrouver, aussitôt que je serais de retour...

Et nous autres de Marseille, nous n'avons qu'une parole.

— Soit, allez donc chez votre officier. Marcel vous ramènera près de nous, chez dame Marthe. C'est entendu ainsi ?

— C'est entendu, capitaine.

La captivité avait resserré les premiers liens d'amitié entre les Philhellènes et Empresterios. Sous la tente de Bakolas, bien des confidences avaient été échangées, et Marcel n'ignorait plus les raisons du rôle joué par Artaki, non plus que sa parenté étroite avec le capitaine.

Pontac ne retint pas longtemps ses compagnons de lutte ; il avait pris une part des plus actives à la défense de la ville et était très las ; aussi les jeunes gens escortés d'Hercule et d'Aimable, arrivèrent-ils chez dame Marthe avant qu'Empresterios, qui s'était rendu auprès de Mavrocordato et de Botzaris, fût arrivé.

— Jésus mon Dieu ! s'était écrié dame Marthe, en reconnaissant ses anciens locataires, vous n'êtes donc pas morts ! Ah ! mes pauvres enfants, dans quel état vous voilà ! Enfin je vous revois ; et là, ça me met un peu plus de joie au cœur. C'est que, vraiment, je vous pleurais déjà... Remettez-vous, votre chambre vous attend.

— Bonne Marthe, à nous aussi, ça nous fait plaisir de vous revoir. Laissez-moi vous embrasser.

La brave dame se laissa embrasser sur les deux joues, et revenant à une idée qui la tenait :

(A suivre.)

ÉTUDE

DE

M^e RENÉ BILLIÈRES

Avoué-Licencié en droit,
63, Boulevard Gambetta,
à Cahors

Le mercredi douze juin mil neuf cent un à une heure du soir et suivantes à la barre du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

VENTE

SUR EXPROPRIATION FORCÉE
D'une Grande MAISON

sise à Cahors, rue Fénélon n° 2, et rue de l'Université n° 1 ; d'un immeuble en nature de vigne, friche et terre sis au lieu de « Redouillé », commune de Cahors, sur la route de Cahors à Montauban, près la ferme Saint-Julien.

La maison figure sous le numéro 1187 de la section N, du plan cadastral de Cahors. Elle est élevée sur cave et comprend un rez-de-chaussée et quatre étages avec greniers au-dessus. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont loués et occupés par le Bazar du Quercy, Monsieur NAURY, propriétaire du Bazar est locataire des dits rez-de-chaussée et premier étage aux termes d'un bail sous seing privé intervenu entre le dit CROS et lui, le six février mil neuf cent, enregistré n° 69, case 12, par Monsieur le receveur qui a perçu neuf francs.

Ce bail a été consenti pour trois, six, neuf années consécutives et moyennant un loyer de douze cent francs par an.

Les étages supérieurs sont loués en garni ou occupés par le propriétaire.

L'immeuble en nature de vigne, friche et terre forme les numéros 140, 141 et 146 de la section H, du plan cadastral de la dite commune.

La vente aura lieu en deux lots :
Le premier lot comprendra la MAISON et sera mis en vente sur la mise à prix de six mille francs, ci. **6,000**

Le deuxième lot comprendra le restant des immeubles et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci. **10** en sus des charges, les frais payables en sus du prix et dans la quinzaine de l'adjudication.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de Monsieur Jean-Baptiste BOUYÉ, employé, demeurant à Bordeaux, rue Barreyre, n° 23, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué constitué au préjudice et sur la tête du dit Monsieur Jean CROS, par exploit de M^e GIUSTINIANI,

huissier à Cahors, en date des quatorze et quinze mars mil neuf cent un, transcrit le quinze mars mil neuf cent un, volume 169, numéros 31 et 32.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils doivent requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :
Cahors le dix-huit mai mil neuf cent un.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors, le mai 1901 f^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur de l'enregistrement,
Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant, 63 boulevard Gambetta, Cahors.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatés liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatés liquides ou les bouillies.

Se mêler des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur
Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 9 juin 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Daniel Riche : Le vase à fleurs rouges. — Carolus Brio : Bonne femme de chambre. — Mathilde Alamic : Nobert Dys (suite). — Pierre de Lans et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1463, du 8 juin 1901.

Excavateur en fouille, par Georges Caye. — Les variations de la taille, par Georges Vitoux. — Le canon à tir rapide de 1792, par le L^o-colonel Delauney. — La germination dans l'eau distillée, par P.-P. Dehérain et E. Demoussy. Emploi des coquilles d'œufs dans l'alimentation du bétail, par Albert Larbalétrier. — Etude géologique, par Jules Garnier. — Près du Mont-Blanc, par Omer Jullien. — Un régulateur de graissage, par Gaston Duquenois. — Chronique. — Académie des sciences ; séances des 28 mai et 3 juin 1901, par Ch. de Villedeuil. — Photographie en ballon, par Albert Tissandier.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour**

l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



COUPONS

des tissus imprimés des Vosges et d'Alsace, spécialement pour marchands forains. **Wolfesperger** Epinal.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)